

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

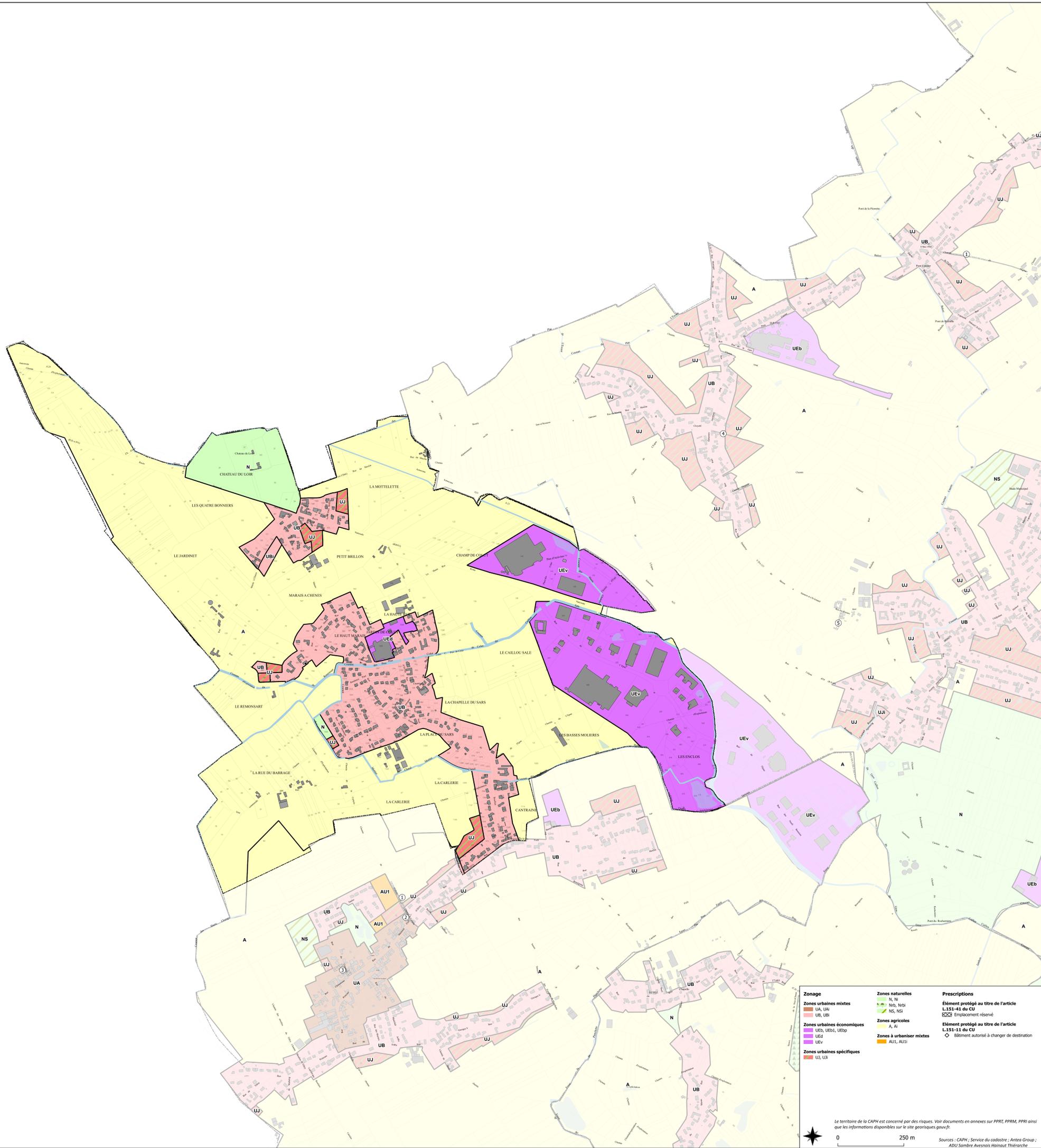
Plan de secteur réglementaire n°03
Bousignies, Brillon, Hasnon, Millonfosse, Rosult, Sars-et-Rosières

PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE SARS-ET-ROSIÈRES

MODIFICATION DE DROIT
COMMUN N°1
APPROUVÉE LE 16/12/2024

ÉCHELLE : 1/5000



Zonage	Zones naturelles	Prescriptions
Zones urbaines mixtes UB, UA, UB	N, NI NBI, NBI NS, NSI	Élément protégé au titre de l'article L.151-41 du CU ECS Emplacement réservé
Zones urbaines économiques UEB, UEB1, UEB2	Zones agricoles A, AI	Élément protégé au titre de l'article L.151-11 du CU ◇ Bâtiment autorisé à changer de destination
Zones à urbaniser mixtes AU1, AU2	Zones urbaines spécifiques UJ, UJ1	